

LES PSYCHOLOGUES DÉNONCENT UN PROJET DE RÉFORME DES RETRAITES CONTRE LES FEMMES !

Le 8 mars 2023 journée internationale des droits des femmes

Les psychologues, dans toute leur diversité de champs d'exercice, s'engagent pleinement à faire entendre leur voix lors de cette journée internationale pour le droit des femmes. Les psychologues sont doublement concerné.e.s par le projet de réforme des retraites, en tant que profession féminisée d'une part et en tant que témoins de toutes les discriminations et violences faites aux femmes d'autre part. **Les psychologues dénoncent le fait que les femmes et les professionnel.le.s des métiers féminisés sont lésé.e.s par ce projet de réforme des retraites.**

« Pour un certain nombre d'emplois, notamment à prédominance féminine, il existe une invisibilité des conditions de travail, des risques professionnels, de la pénibilité, ainsi qu'une non-reconnaissance des compétences (notamment sociales, émotionnelles et relationnelles), ce qui génère des conséquences néfastes sur la rémunération, la santé et les perspectives de carrière »¹ et une sous-estimation des maladies professionnelles.

L'ensemble des statistiques est d'ailleurs sans appel : les femmes assument plus de $\frac{3}{4}$ des tâches ménagères et y consacrent 3 h 26 par jour², 30% d'entre elles sont à temps partiel³, leurs rémunérations sont inférieures de 28,5%⁴, le niveau de vie moyen des mères isolées qui sont 4 fois plus nombreuses est inférieur de 20 %⁵, leurs carrières sont souvent interrompues (carrières hachées) et les secteurs et métiers à prédominance féminine concentrent les plus bas salaires (santé, action sociale, enseignement, administration publique, autres activités de services...).

Les métiers féminisés, sans reconnaissance du niveau de qualification dans leurs rémunérations infligent même une double peine : des carrières incomplètes du fait des années études non prises en compte et des pensions très insuffisantes. Résultat : seules 49% des femmes ont une carrière complète⁶ et le montant de leur retraite est inférieur de 40%⁷. Quel que soit leur domaine d'intervention (école, travail, enseignement, santé, social, médico-social et sanitaire...), les psychologues constatent les effets de ces inégalités dans la vie quotidienne des femmes.

De surcroît, la pénibilité du travail des femmes a été invisibilisée à double titre par les dernières réformes des retraites : la suppression de certains critères tels que le port de charges lourdes et les postures pénibles qui concernaient aussi les femmes mais également par le déni de la pénibilité psychique liée à la charge mentale pourtant omniprésente dans les métiers féminisés. Les psychologues, en tant que profession composée à 85% de femmes, n'échappent pas à l'ensemble de ces discriminations de genre et s'opposent à ce projet de réforme.

Les psychologues invitent plutôt le gouvernement à améliorer les rémunérations, les conditions de travail et les droits à la retraite en luttant contre les effets du virilisme dont le coût social est évalué à plus de 100 milliards par an⁸. Le/la psychologue dont « la mission fondamentale est de faire reconnaître et respecter la personne dans sa dimension psychique »⁹ ne peut valider des valeurs productrices d'inégalités sociales. Nous défendons une société où chaque personne puisse être reconnue pleinement dans son intégrité.

Aujourd'hui, déconstruire ces valeurs virilistes et patriarcales est indispensable tant elles sont mortifères. Cela bénéficierait à la société dans sa globalité par une diminution sans précédent des violences et des discriminations, en particulier celles faites aux femmes et à l'ensemble des minorités.

Un monde plus égalitaire est possible grâce à l'engagement de chacune et de chacun le 8 mars 2023 et tous les autres jours.

1 <https://www.anact.fr/realiser-son-diagnostic-egalite-professionnelle> ; axe « conditions de travail » ; « Fiche-repère conditions de travail pour agir sur les situations de travail des femmes et des hommes »

2 <https://www.oxfamfrance.org/inegalites-femmes-hommes/inegalites-hommes-femmes-travail/>
<https://www.oxfamfrance.org/inegalites-et-justice-fiscale/comprendre-et-combattre-inegalites-femmes-hommes/>

3 <https://www.noustoutes.org/comprendre-les-chiffres/>

4 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4514861#titre-bloc-4>

5 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5371233?sommaire=5371304#.-:text=Les%20femmes%20ont%20plus%20souvent,9%20et%203%2C8%20points>

6 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2413854#tableau-figure1>

7 <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2022-07/Retraites2022.pdf>

8 Peytavin Lucille (2021), Le coût de la virilité, ce que la France économiserait si les hommes se comportaient comme les femmes, Ed. Anne Carrière

9 Article 1 du code de déontologie des psychologues

CGT (UFMICT-CGT, UFICT-FDSP)

FSU (SNEPAP, SNPES, SNUTEFI, SNUIPP, SNUTER)

Fédération Française des Psychologues et de Psychologie

Syndicat National des Psychologues

Société Française de Psychologie

SUD (santé sociaux, collectivités territoriales)

Séminaire Inter-Universitaire Européen d'Enseignement et de Recherche en Psychopathologie et Psychanalyse

